

# **LE CANAL D'ARROSAGE DE BRAMUS A SAINT-MARTIN D'ENTRAUNES**



# HISTOIRE

L'origine du canal est indéterminée: le Val d'Entraunes appartenait autrefois au Comté de Nice et il n'est devenu français qu'en 1860. S'il existe des archives sur cet ouvrage, elles sont probablement à Turin.

Dans le 1<sup>er</sup> règlement écrit en 1832 devant notaires pour fixer les conditions de son fonctionnement entre ses 9 propriétaires, il est écrit en préambule que ce canal date « d'un temps immémorial ». Si la mémoire collective est d'au moins 100 ans, il est permis de penser que cet ouvrage a au moins trois siècles d'existence.

Les propriétaires de terrains portent le nom de familles de la communes: Lieutaud, Ollivier, Roux, Payan, Nicolas.

Un second acte, non daté, porte à 19 le nombre d'utilisateurs réunis en « Association Syndicale du Villars, des Clots et du Gage » probablement dans les années 1930.

## Destinations

A l'origine la canal avait pour mission d'arroser les près de 9 propriétaires dans cette vallée à grande vocation d'élevage.

A l'époque (peut-être 1935?), avec la déprise agricole, le parcours de l'eau a été modifié pour servir avant tout à l'arrosage des potagers de la rive droite de la commune (voir document ci-joint p2)

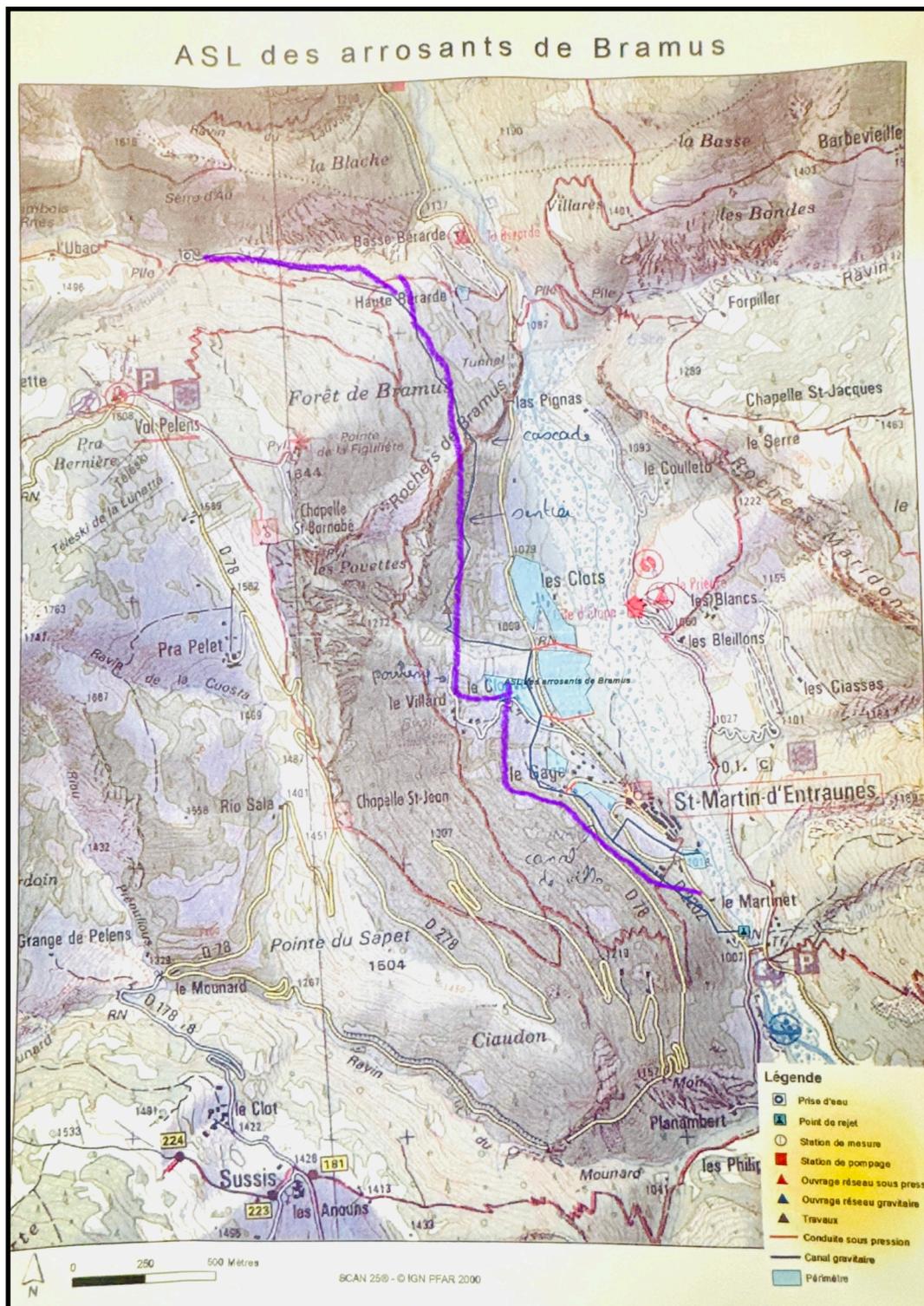
L'exode rural d'explique par deux facteurs déterminants:

- En 1860, une route partant de Nice pour relier le nouveau département des Alpes-Maritimes à celui des Alpes-de-Haute-Provence (Basses Alpes à l'époque), a atteint le col de la Cayolle en 1914 (Raymond Poincaré a été empêché de venir l'inaugurer par la déclenchement de la guerre).
- La fin de la « terrible guerre » a accéléré le dépeuplement de la vallée au profit de la côte, devenue facile d'accès.



# STATUT JURIDIQUE

Le canal fonctionne en ASL (Association Syndicale Libre) - La modification de ses statuts en 1999 a été déclarée en préfecture.



# TRACÉ DU CANAL

On distingue trois parties fondamentales:

1- La partie allant du ravin de Chastelonette où il est capté jusqu'à son arrivée à la barre de Bramus qu'il traverse sous forme de cascade.

Cette partie est longue de 1300 m environ.

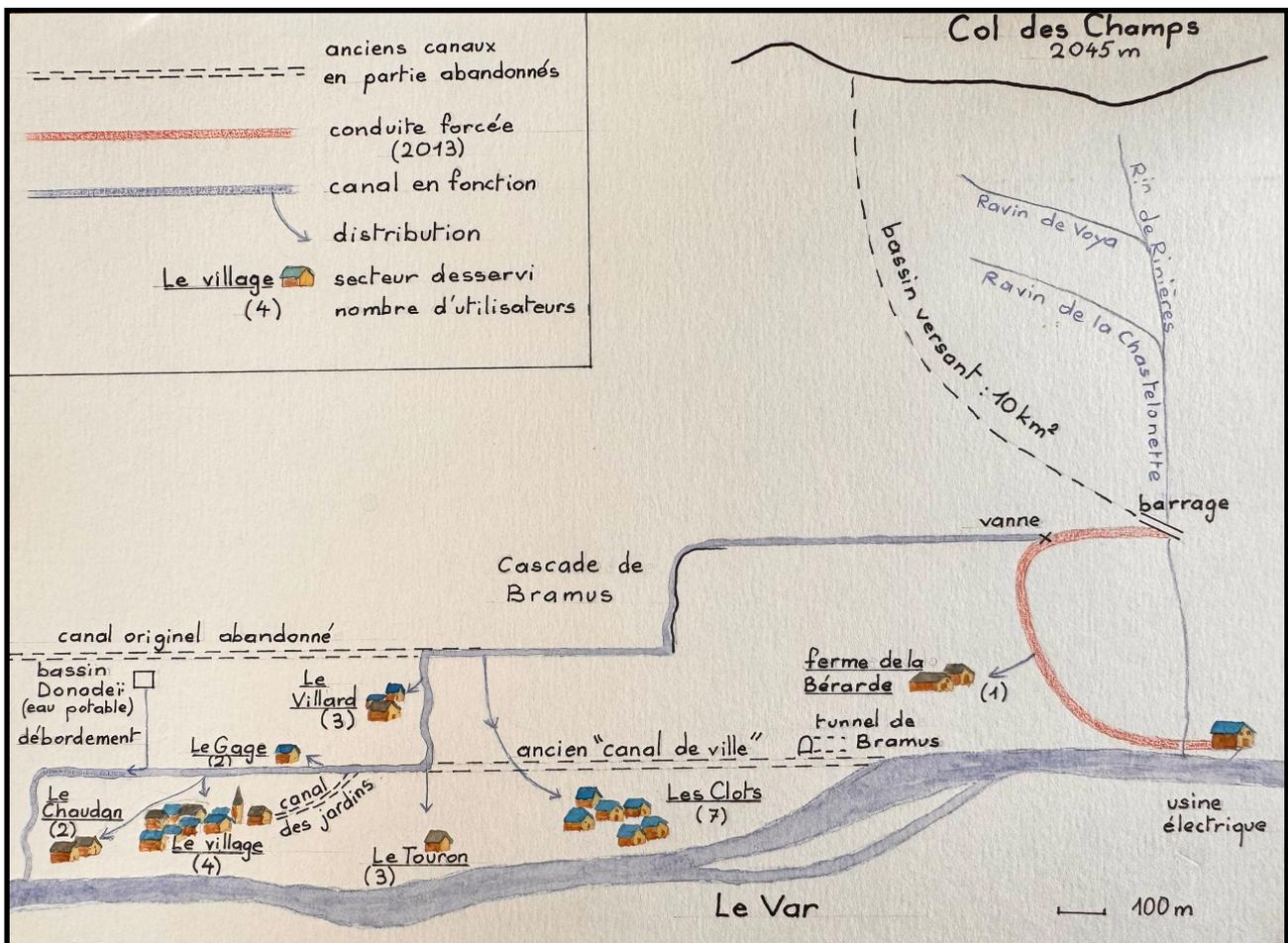
2 - La partie allant du pied de la cascade jusqu'au ravin de la Trinité, à l'amont du hameau du Villard. Là, le canal d'origine a été abandonné à mi-parcours pour descendre l'eau par ce ravin jusqu'au « canal de ville » construit au début du XXe siècle (1935?)

Ce canal qui longeait la route départementale prenait l'eau du Var au niveau du tunnel de Bramus pour alimenter une usine électrique installée près de Pont Neuf. La longueur de cette partie est d'environ 700 m.

3 - L'écoulement par le canal de ville allant jusqu'à l'extrémité du village.

Cette partie, longue de 1100m environ, évacue en outre les eaux des grosses précipitations en épargnant le vallon de la Vallière.

Au niveau de sa traversée de la route du Villard, une dérivation appelée autrefois « canal des jardins » alimentait des potagers jusqu'au niveau de la mairie, au nord du village. Elle a été abandonnée mais un projet de réhabilitation est en cours, à la demande de plusieurs riverains intéressés.





SECTEUR DU  
COL DES CHAMPS

BARRE DE BRAMUS



CASCADE

# LES PRINCIPAUX AMENAGEMENTS

Des travaux et aménagements nécessaires sur cet ouvrage vulnérable ont été effectués depuis quelques décennies:

- **En 1980**, sous la municipalité Fotr , un projet soutenu par le Conseil G n ral, la chambre d'Agriculture et le service des Eaux et For ts a permis de restaurer des parties ab m es par l'installation de buses dans la partie haute traversant des terrains rocheux fragiles.
- **De 2000   2010**, des travaux permanents ont permis de conforter la rive, avec notamment:
  - Un chantier men  par l'O.N.F en 2006 pour la partie haute   l'amont de la cascade
  - Un chantier de jeunes en 2007 pour la partie allant de la prise d'eau   la piste de la B rarde gr ce   l'apport de bois et de terre trouv s sur place.



- Des travaux r guliers effectu s en 2012, 2013 et 2014 avec surtout l'installation de demi-buses   l'extr mit  de la partie haute afin d' viter que le canal soit abim  par les sangliers dans une portion plate, large et humide.

Des travaux permanents s'avèrent nécessaires. Outre le nettoyage annuel (enlèvement des herbes, feuilles, branches, sable, pierres...), on compte :

- L'abattage d'arbres hauts et penchés qui, par leur chute (neige lourde, grande vents...), peuvent arracher la rive et obliger à la pose de buses, coûteuses et difficiles d'installation.
  - Les travaux facilitant l'écoulement de l'eau.
  - La plantation de buis pour renforcer la rive en bordure de zones escarpées avec parfois pose de troncs d'arbres et semis d'herbe.
  - Création d'écoulements tous les 150m environ pour évacuer le première eau, chargée de sable er de feuilles.
- **En 2012**, enfouissement de 2 buses de 6m, afin de palier la submersion du canal au niveau du Villard, un ravin ayant changé de cours par manque d'entretien.



# LE NETTOYAGE ANNUEL

En 1999, Honoré Pline demande à Bertrand Leflon de lui succéder à la direction du syndicat. Les premières mesures sont:

- Une modification des statuts, déclarés en préfecture.
- L'ouverture d'un compte bancaire
- L'établissement de la participation de chaque arrosant : chacun des 20 syndicataires doit une demi-journée de nettoyage par an ou le paiement d'une cotisation pour les personnes ne participant pas au nettoyage (personnes âgées, non disponibles lors des 2 demi-journées organisées début avril avant la mise en eau).

Le canal cesse de fonctionner courant octobre.

Le montant de la cotisation est actuellement de 60€ pour les arrosants d'un potager et de 30 € pour ceux qui tiennent un jardin d'agrément.

Une partie de l'équipe de nettoyage de 2024



Il est à noter que plusieurs personnes attachées au maintien de cet élément du patrimoine de la commune participent par leur travail ou leur participation financière alors qu'elles n'utilisent pas l'eau du canal.

TRAVAUX ET VERSEMENTS 2023						
SECTEUR	NOM	PRÉNOM	DEMANDÉ	FOURNI	SOLDE A RÉGLER	
Les Clots	CHAUVEL IBORRA	Pierre Nicole	1/2 J	-	30 euros	
	BELAVIC	Boris	1/2 J	-	30 euros	
	LEFLON	Bertrand	1/2 J	6J	-	
	FOUQUE	Jerôme	1/2 J	1/2 J	-	
	FAGGIO	Eve	1/2 J	-	30 euros	
	DARBLET MASQUIN	Christian Lucile	1/2 J	2 J	-	
	TERNAUX	François Lynda	1/2 J	1 J	-	
	PRETTE CARLOT	Sylvie Francis	1/2 J	9 J 10 J	-	
	Le Villard	NICOLAS	Edmond	1/2 J	-	30 euros
		COLTELLINI ( CHARLES)	Jean_Luc Jean_Do	1/2 J 1/2 J	1/2 J+30 euros -	30 euros
Le Clouvet		OLLIVIER	André	1/2 J	1/2 J	-
	LIOLIOS	Valérie	1/2 J	1 J	-	
Le Touron	DOZOL	Edouard	1/2 J	1 J	-	
	VIANI	Benoît	1/2 J	1/2 J	-	
	SONNETTE	Régis	1/2 J	60 euros	-	
Le Village	JAUBERT	Jean_Jacques	1/2 J	-	60 euros	
	CASTRO	Henri	1/2 J	-	30 euros	
Non utilisateurs						
	BLANC	Pierre		1/2 J		
	FORMEAU	Stéphane		1/2J		
	FABIANELLI	Bruno		1/2J		
	JACOB	Jacques		30 euros		
	ASTIER	Jean - François		1/2J		
	VILLY - S -	Alain				

# LA CONSTRUCTION DE LA CENTRALE ELECTRIQUE

En 2013, la construction d'une centrale hydraulique décidée par la municipalité en 2001 modifie et facilite le fonctionnement du canal.



- La conduite forcée de la centrale épouse le canal sur 300 mètres. Elle l'arrache.
- A l'entrée où elle quitte le niveau du canal pour descendre vers l'usine, une vanne est posée afin d'envoyer une partie de l'eau dans le canal ( à raison d'environ 15 litres/seconde)



L'avantage est de supprimer l'entretien du départ de l'ouvrage, difficile en raison de sa largeur et de son accès. Il suffit désormais d'ouvrir la vanne pour lancer l'eau.

Le secteur desservi (rive droite du Var) vu du sommet de la cascade

